

## Compte rendu de séance

### Séance du 10 Avril 2018

L' an 2018 et le 10 Avril à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,MAIRIE DE PAMFOU sous la présidence de HUCHET Jean-Pierre Maire

**Présents :** M. HUCHET Jean-Pierre, Maire, Mmes : BOCHET Claude, BOURGOIN Béatrice, CASTANO Nadège, CSILLAG Christine, DUGUE Denise, MAIGNAN Fabienne, MM : BARAIZE Dominique, GRANDI Marc, KERMARQUER Pascal, MARTIN-LIMOUSIN Guy, MEUNIER Dominique, PRIOUX Pierre-François

**Absent(s) ayant donné procuration :** Mme JOURDAN Patricia à Mme CSILLAG Christine, M. GUILLEMARD Philippe à M. MARTIN-LIMOUSIN Guy

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

**Date de la convocation** : 03/04/2018

**Date d'affichage** : 03/04/2018

**A été nommé secrétaire** : M. PRIOUX Pierre-François

#### **Objet des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

Groupement de commandes  
Fixation des taux d'imposition 2018  
Subventions 2018  
Approbation du budget primitif communal 2018  
Approbation du budget primitif annexe "commerces et artisanat" 2018  
Travaux enfouissement: rue de la Forêt  
Logiciel "ACTES" : avenant n°1  
Motion contre l'accueil de personnes relevant du Samu Social de Paris

#### **Groupement de commandes:**

réf : 10042018\_01

Annule et remplace la délibération du 13/03/2018 n°13032018\_01

**Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics

**Vu** l'article L.2212-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui charge le Maire de la police municipale.

**Vu** l'article L2212-2 du CGCT relatif à la police municipale dont l'objet est « d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques », et notamment l'alinéa 1° dans sa partie relative à l'éclairage.

**Vu** les responsabilités du Chargé d'Exploitation des installations électriques relatives à la norme technique NFC 18-510.

**Vu** la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, et notamment son article 41.

**Vu** le Code de l'environnement, notamment ses articles L.583-1 à L.583-5.

**Vu** le décret n°2011-831 du 12 juillet 2011 relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses.

**Vu** la convention constitutive du groupement de commandes ci-joint en annexe.

**Considérant** que la commune de PAMFOU est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

**Considérant** que le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) assure une prestation dans le cadre de l'entretien et la maintenance de l'éclairage public de ses communes adhérentes ;

**Considérant** que le SDESM souhaite poursuivre cette prestation dans l'intérêt desdites communes ;

**Considérant** que le SDESM propose de coordonner un groupement de commande et serait pilote de cette prestation dans l'intérêt desdites communes ;

**Après en avoir délibéré,**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes ;
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive et ses annexes ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention constitutive ;
- **OPTION**, accepte **d'investir annuellement** pour la rénovation ou la reconstruction du patrimoine (mise en sécurité et en conformité des installations) soit :

600.00 TTC
------------

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget primitif pour la réalisation des prestations de services et de travaux

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Fixation des taux d'imposition 2018:**

réf : 10042018\_02

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2018
- fixe à 291 914.00 € le produit des contributions directes.
- fixe ainsi que suit les taux et leur produit:
  - Taxe d'habitation 16.34 % soit 186 766 €
  - Taxe Foncière Bâti 12.18% soit 92 714 €
  - Taxe Foncière Non Bâti 37.68 % soit 12 434 €

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Subventions 2018:**

réf : 10042018\_03

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes :

Organisme	Montant de la subvention 2018
A.B.E.P	400.00 €
Anciens combattants	250.00 €
F.N.A.C.A.	100.00 €
O.C.C.E.	510.00 €
Club du 3ème Age	3 000.00 €
Comité des fêtes	2 500.00 €
Donneurs de sang du Chatelet-en-Brie	100.00 €

Pamfou Danse	2 400.00 €
La Récré	600.00 €
Pamfou dressage	300.00 €
Divers	1 500.00 €

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Approbation du budget primitif communal 2018:**

réf : 10042018\_04

Après présentation du budget primitif communal 2018 par Monsieur le Maire,  
Après présentation par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif communal 2018 qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 1 365 928.52 € et en section d'investissement à la somme de 693 263.01 €.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Approbation du budget primitif annexe "commerces et artisanat" 2018:**

réf : 10042018\_05

Après présentation du Budget primitif du budget annexe "commerce et locaux artisanaux" 2018 par Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le budget primitif 2018 qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 40 844.31 € et en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 10 781.00 €

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Travaux enfouissement: rue de la Forêt:**

réf : 10042018\_06

**Considérant** l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2013 n°31 du 18 mars 2013 relatif à la création du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne ;

**Considérant** que la commune de Pamfou est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

**Considérant** l'Avant Projet Sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'enfouissement des réseaux rue de la Forêt

Le montant des travaux est estimé d'après l'Avant Projet Sommaire à 108 153.00 € HT pour la basse tension, à 89 065.00 € HT pour l'éclairage public et à 92 267.00 € HT pour les communications électroniques.

**Après en avoir délibéré,**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le programme de travaux et les modalités financières.
- **DELEGUE** la maîtrise d'ouvrage pour le réseau d'éclairage public au SDESM.
- **DEMANDE** au SDESM de lancer l'étude d'exécution et les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et communications électroniques de la rue de la Forêt
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les conventions financières relatives à la réalisation des travaux jointes en annexe et les éventuels avenants.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Logiciel "ACTES" : avenant n°1:**

réf : 10042018\_07

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de signer l'avenant n°1 au logiciel "ACTES" liaison avec la Préfecture de Seine-et-Marne matérialisée. Cet avenant concerne "ACTES BUDGETAIRES" et "ACTES MARCHES PUBLIQUES".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à signer

l'avenant n°1 au logiciel "ACTES" ( "ACTES BUDGETAIRES" et "ACTES MARCHES PUBLIQUES"

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Motion contre l'accueil de personnes relevant du Samu Social de Paris:**

réf : 10042018\_08

monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un courrier du gérant de l'hôtel se situant sur Pamfou a été reçu ce jour en mairie. Dans ce courrier , ce dernier nous fait part de sa demande d'accueillir des personnes en difficulté d'hébergement provenant du Samu Social de Paris.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, vote une motion contre l'accueil de personnes relevant du Samu Social de Paris dans les conditions proposées par le gérant de l'hôtel.  
Ci-jointe motion.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

En mairie, le 11/04/2018  
Le Maire  
Jean-Pierre HUCHET